



**REGLEMENT DU
CHAMPIONNAT LONG HORN
FUTSAL
SAISON 2023/2024**



Les dispositions du présent règlement du Championnat Long Horn Futsal ont pour objet de compléter le règlement général des compétitions de la Ligue Guadeloupéenne de Football qui définit le cadre des différents championnats organisés par elle.

ARTICLE 1 – PARTICIPANTS AU CHAMPIONNAT LONG HORN FUTSAL

Le championnat de la Guadeloupe de futsal comprend les équipes affiliées à la Ligue Guadeloupéenne de Football et engagés au plus tard à la date limite fixée par la circulaire, répartis en une poule unique des clubs engagés qui se rencontrent en matchs ALLER-RETOUR.

Les clubs engagés doivent participer à la Coupe de la Guadeloupe de futsal.

ARTICLE 2 FORMULE DU CHAMPIONNAT

Le classement se fait par addition des points. Le décompte des points s'établit comme suit :

- Match gagné : 4 points
- Match nul : 2 points
- Match perdu : 1 point
- Forfait, abandon ou pénalité : 0 point
- Constat par l'arbitre d'une équipe réduite à moins de 3 joueurs au cours d'une rencontre : 0 point

Le match gagné par forfait ou pénalité le sera sur le score de 3 à 0. Si l'équipe déclarée vainqueur par pénalité inscrit plus de 3 buts lors de la rencontre en question, ce nombre qui sera retenu. L'équipe pénalisée, perdra, de facto, le bénéfice de ses buts marqués.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi de la façon suivante :

- a) En préliminaire sur le nombre de pénalités et de forfaits, l'équipe ayant le nombre le moins important sera nécessairement mieux classé.
- b) En cas d'égalité de points sur l'une des places, les équipes sont départagées par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'entre elles sur l'ensemble des matchs du championnat.

- c) En cas d'égalité de différence de buts sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts marqués (*meilleure attaque*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- d) En cas d'égalité du nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs du championnat, les équipes ex aequo seront départagées en tenant compte du nombre de buts encaissés (*meilleure défense*) sur l'ensemble des matchs du championnat.
- e) En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte du classement aux points des matchs joués entre les clubs ex aequo.
- f) En cas de nouvelle égalité, les équipes ex aequo seront départagées par la différence entre les buts concédés par chacune d'elles dans les rencontres directes entre elles.
- g) Si toujours égalité un match de départage sera organisé par la L.G.F. sur terrain neutre.

Le classement officiel du championnat est établi en fonction des résultats sur le terrain et du respect des dispositions du présent règlement et des règlements généraux.

ARTICLE 3 – TITRE - ACCESSION / RELEGATION

➤ ***Dans le cas ou au moins 10 équipes seraient engagés :***

Les six premiers de la poule sont qualifiés pour le « PLAY OFF » afin de décerner le titre de champion de la Guadeloupe.

Le Play Off se déroule en match aller-retour l'équipe la mieux classée recevant au match retour pour le premier tour opposant le 3^{ième} de la poule au 6^{ième} de la poule dans le match 1 et le 4^{ième} de la poule au 5^{ième} de la poule dans le match 2. La règle primant le but à l'extérieur ne s'applique pas. Les résultats sont additionnés de manière brute. En cas d'égalité globale à la fin du temps réglementaire du match retour, une prolongation aura lieu, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le Play Off se déroule en match aller-retour l'équipe la mieux classée recevant au match retour pour les demi-finales opposant le 1^{er} de la poule au vainqueur du match 2 et le 2^{ème} au vainqueur du match 1. La règle primant le but à l'extérieur ne s'applique pas. Les résultats sont additionnés de manière brute. En cas d'égalité globale à la fin du temps réglementaire du match retour, une prolongation aura lieu, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

La Finale se déroule en Match aller simple, sur terrain neutre, avec prolongation à la fin du temps réglementaire, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le vainqueur de la finale est déclaré Champion de la Guadeloupe de futsal et est qualifié pour le Trophée Antilles Futsal.

Le finaliste est Vice-champion de la Guadeloupe de futsal.

➤ ***Dans le cas ou plus de 10 équipes seraient engagés :***

Les six premiers de la poule sont qualifiés pour le « PLAY OFF » afin de décerner le titre de champion de la Guadeloupe.

Le Play Off se déroule en match aller-retour l'équipe la mieux classée recevant au match retour pour le premier tour opposant le 3^{ème} de la poule au 6^{ème} de la poule dans le match 1 et le 4^{ème} de la poule au 5^{ème} de la poule dans le match 2. La règle primant le but à l'extérieur ne s'applique pas. Les résultats sont additionnés de manière brute. En cas d'égalité globale à la fin du temps réglementaire du match retour, une prolongation aura lieu, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le Play Off se déroule en match aller-retour l'équipe la mieux classée recevant au match retour pour les demi-finales opposant le 1^{er} de la poule au vainqueur du match 2 et le 2^{ème} au vainqueur du match 1. La règle primant le but à l'extérieur ne s'applique pas. Les résultats sont additionnés de manière brute. En cas d'égalité globale à la fin du temps réglementaire du match retour, une prolongation aura lieu, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

La Finale se déroule en Match aller simple, sur terrain neutre, avec prolongation à la fin du temps réglementaire, si toujours égalité, une séance de tirs au but départagera les équipes.

Le vainqueur de la finale est déclaré Champion de la Guadeloupe de futsal et est qualifié pour le Trophée Antilles Futsal.

Le finaliste est Vice-champion de la Guadeloupe de futsal.

Pour la saison 2024-2025, les huit premières équipes seront maintenues en Régionale 1.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE CONNAISSANCE

L'engagement dans les compétitions de la Ligue implique pour les clubs la connaissance du présent règlement et des règlements spécifiques avec l'obligation de s'y conformer.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS NON PREVUES

Le Conseil de Ligue peut, tout au long de la saison, établir des circulaires correctives prenant en compte la réalité du championnat et les contraintes temporelles.

Les dispositions non prévues sont traitées par le conseil de Ligue en mettant en place des dispositions particulières à tous les règlements des compétitions.

Le présent règlement a été présenté et adopté à la majorité par l'Assemblée Générale de la Ligue Guadeloupéenne de Football du 06/08/2023 avec une application pour le début de la saison 2023/2024.